

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14076595

Greffe

V. FOURNAUX
Greffier

N° d'entreprise : 0439.511.354

Dénomination

(en entier) : **Dapare et Fils**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue de la Rièze 19, 5660 Cul-des-Sarts

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : (Re)nominations, démissions et transfert du siège social

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2014 :

"Démission administrateur(s)

L'assemblée constate la démission de

- Monsieur Yves Dapare, Rue de la Rièze 19, 5660 Cul-des-Sarts
- Monsieur Marie-Ange Pétrisol, Rue de la Rièze, 5660 Cul-des-Sarts

comme administrateur délégués et administrateur respectivement à partir du 31 mars 2014."

"Nomination administrateur(s)

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de renommer comme administrateur pour une période effective à partir du 1er avril 2014 et qui finira immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2019 :

- Monsieur Samuel Dapare, Allée des Trois Tilleuls 1A, 5670 Nismes (Commune de Viroin-val)
- Monsieur Johan Dapare, Rue de Mariembourg 60, 5670 Dourbes (Commune de Viroinval)

Les administrateurs précités, ici présents comme précité, déclarent accepter leur mandat et déclarent ne pas faire l'objet d'une interdiction à l'exécution d'un mandat de gestion.

Ensuite, l'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur et nomme en cette qualité, à l'unanimité des voix, pour une période de six ans, commençant le 1er avril 2014 et finissant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 :

- Dapare Gestion SPRL, (Numéro d'entreprise 0545.858.590 / RPM Dinant) ayant son siège à Chemin du Try Châlons 25, 5660 Couvin, représentée par son représentant permanent, Monsieur Samuel Dapare, Allée des Trois Tilleuls 1A, 5670 Nismes (Commune de Viroinval), se-lon les informations transmises.

L'administrateur précité, ici présent/intervenant ici, déclare accepter son mandat et déclare ne pas faire l'objet d'une interdiction à l'exécution d'un mandat de gestion."

Extraits du Conseil d'Administration du 19 mars 2014, tenu au siège de la société :

"A l'unanimité des voix, le conseil nomme pour une période qui commence le 1er avril 2014 et qui prendra fin immédiatement après la réunion de l'année 2019 :

- Monsieur Samuel Dapare, Allée des Trois Tilleuls 1A, 5670 Nismes (Commune de Viroinval), comme administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- Monsieur Johan Dapare, Rue de Mariembourg 60, 5670 Dourbes (Commune de Viroinval), comme administrateur délégué.

Monsieur Samuel Dapare, susmentionné, déclare accepter le mandat qui lui a été confié.

Monsieur Johan Dapare, susmentionné, déclare accepter le mandat qui lui a été confié."

"Transfert du siège social

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du n° 19 Rue de la Rièze à 5660 Cul-des-Sarts au n° 25 Chemin du Try Châlons à 5660 Couvin et ce à partir de ce jour."

Pour extrait conforme

signé
Yves Dapare



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature